



SI d'eau et d'assainissement Rive Droite de la Dore

Eau potable

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice 2022

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs
peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service.....	4
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	4
1.2.	Mode de gestion du service	4
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	5
1.4.	Nombre d'abonnés.....	5
1.5.	Eaux brutes	6
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau	6
1.5.2.	Achats d'eaux brutes.....	8
1.6.	Eaux traitées.....	9
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2022.....	9
1.6.2.	Production	9
1.6.3.	Achats d'eaux traitées	11
1.6.4.	Volumes vendus au cours de l'exercice	11
1.6.5.	Autres volumes	12
1.6.6.	Volume consommé autorisé	12
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	12
2.	Tarifification de l'eau et recettes du service	13
2.1.	Modalités de tarification	13
2.2.	Facture d'eau type (D102.0)	15
2.3.	Recettes.....	16
3.	Indicateurs de performance	17
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	17
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B).....	17
3.3.	Indicateurs de performance du réseau	19
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3)	19
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	20
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	20
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	21
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	21
3.5.	Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)	22
3.6.	Délai maximal d'ouverture des branchements(D151.0 et P152.1).....	22
3.7.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)	23
3.8.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)	23
3.9.	Taux de réclamations (P155.1)	24
4.	Financement des investissements.....	25
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	26

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- Nom de la collectivité : SI d'eau et d'assainissement Rive Droite de la Dore
- Nom de l'entité de gestion : eau potable
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection de l'ouvrage de prélèvement ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

(1) A compléter

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Châteldon, Dorat, Noalhat, Paslières, Saint-Rémy-sur-Durolle, Saint-Victor-Montvianeix
- Existence d'une CCSPL Oui Non
- Existence d'un schéma de distribution Oui, date d'approbation* : Non au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT
- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation* : 2019 Non
- Existence d'un schéma directeur Oui, date d'approbation* : 2003 Non

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en Régie par Régie à autonomie financière

* Approbation en assemblée délibérante

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 6 000 habitants au 31/12/2022 (6 000 au 31/12/2021).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 5331 abonnés au 31/12/2022 (4 526 au 31/12/2021).

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés au 31/12/2022
Châteldon	788
Dorat	717
Noalhat	247
Paslières	1556
Saint-Rémy-sur-Durolle	1776
Saint-Victor-Montvianeix	235
Total	5319

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 12,6 abonnés/km au 31/12/2022 (12,6 abonnés/km au 31/12/2021).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1,33 habitants/abonné au 31/12/2022 (1,33 habitants/abonné au 31/12/2021).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 52,98 m³/abonné au 31/12/2022. (53,97 m³/abonné au 31/12/2021).

1.5. Eaux brutes

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau



Le service public d'eau potable prélève 379 385 m³ pour l'exercice 2022 (392 555 pour l'exercice 2021).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux ⁽¹⁾	Volume prélevé durant l'exercice 2021 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2022 en m ³	Variation en %
Captage de Serra 4	Source	NC	0	8 894	____%
Captage de Tournaire	Source	NC	15 183	8 894	-41,4%
Captage de Chossières-La Couarde	Source	NC	0	8 894	____%
Captage de Serra 5	Source	NC	0	8 894	____%
Captage-réservoir de Laricot	Source	NC	15 183	8 894	-41,4%
Captage de Snidre 4	Source	NC	15 660	8 894	-43,2%
Fontfroide amont- La Chaumette - Les roches	Source	NC	0	0	____%
Captage de Snidre 3	Source	NC	15 660	8 894	-43,2%
Captage de Snidre 2	Source	NC	15 660	8 894	-43,2%
Captage de Snidre 1	Source	NC	0	8 894	____%
Captage des Narces 1 ou Snidre 6	Source	NC	15 660	8 894	-43,2%
Puits de Chanière	Nappe phréatique	NC	3 556	46 485	1 207,2%
Captage de Barnérias 2 ou Aval	Source	NC	14 100	14 758	4,7%
Captage de Barnérias 1 (393QQ01) ou Amont	Source	NC	14 100	14 758	4,7%
Captage de Côte Blanche	Source	NC	3 661	2 953	-19,3%
Captage de Mont Sauvy 1	Source	NC	0	0	____%
Captage de Ronfet Touzet 3	Source	NC	14 100	14 758	4,7%
Captage de Snidre 5	Source	NC	15 660	8 894	-43,2%
Captage du Pré Cartailier	Source	NC	3 661	2 953	-19,3%
Captage de La Coutade	Source	NC	3 661	2 953	-19,3%
Captage de Lacroix (271AA02) ou Guesles 2	Source	NC	14 100	14 758	4,7%
Captage de Serra 1	Source	NC	21 603	8 894	-58,8%
Captage Le Ris	Source	NC	3 661	2 953	-19,3%

Captage de Fagot 1	Source	NC	14 100	14 758	4,7%
Captage de Serra 2	Source	NC	21 602	8 894	-58,8%
Captage de Fagot 2	Source	NC	14 100	14 758	4,7%
Captage de Gibas	Source	NC	3 661	2 953	-19,3%
Captage de Trève 2 ou Amont	Source	NC	0	8 894	___%
Captage de Berger	Source	NC	0	0	___%
Captage de Bonneval	Source	NC	0	0	___%
Captage de Mille Batrand	Source	NC	14 100	14 758	4,7%
Captage de Loge de Voirdières	Source	NC	0	8 894	___%
Captage de Ronfet Touzet 1	Source	NC	14 100	14 758	4,7%
Captage de Ronfet Touzet 2	Source	NC	14 100	14 758	4,7%
Captage de Trève 1 ou Aval	Source	NC	15 660	8 894	-43,2%
Captage de Lavachie ou Guesles 1	Source	NC	14 100	14 758	4,7%
Captage des Narces 2	Source	NC	15 660	8 894	-43,2%
Captage de Chevalier	Source	NC	0	0	___%
Captage de Croix de Serra	Source	NC	15 660	8 894	-43,2%
Captage de Mont Sauvy 4	Source	NC	0	0	___%
Captage de Mont Sauvy 2	Source	NC	0	0	___%
Captage de Mont Sauvy 5	Source	NC	0	0	___%
Captage-réservoir de Voirdières	Source	NC	15 660	10 463	-33,2%
Captage de Mont Sauvy 3	Source	NC	0	0	___%
Cherfosson aval	Source	NC	0	0	___%
Cherfosson amont	Source	NC	0	0	___%
Captage des Roches	Source	NC	15 183	0	-100%
Total		NC	392 555	379 385	-3,4%

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.

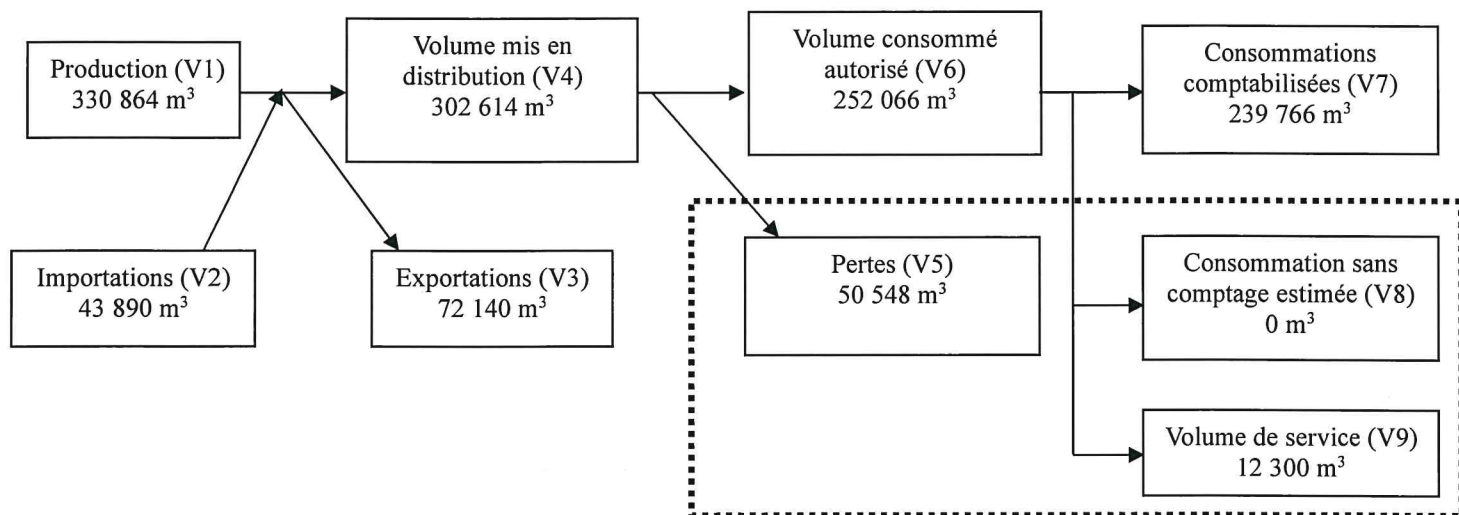


1.5.2. *Achats d'eaux brutes*

Néant

1.6. Eaux traitées

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2022



1.6.2. Production

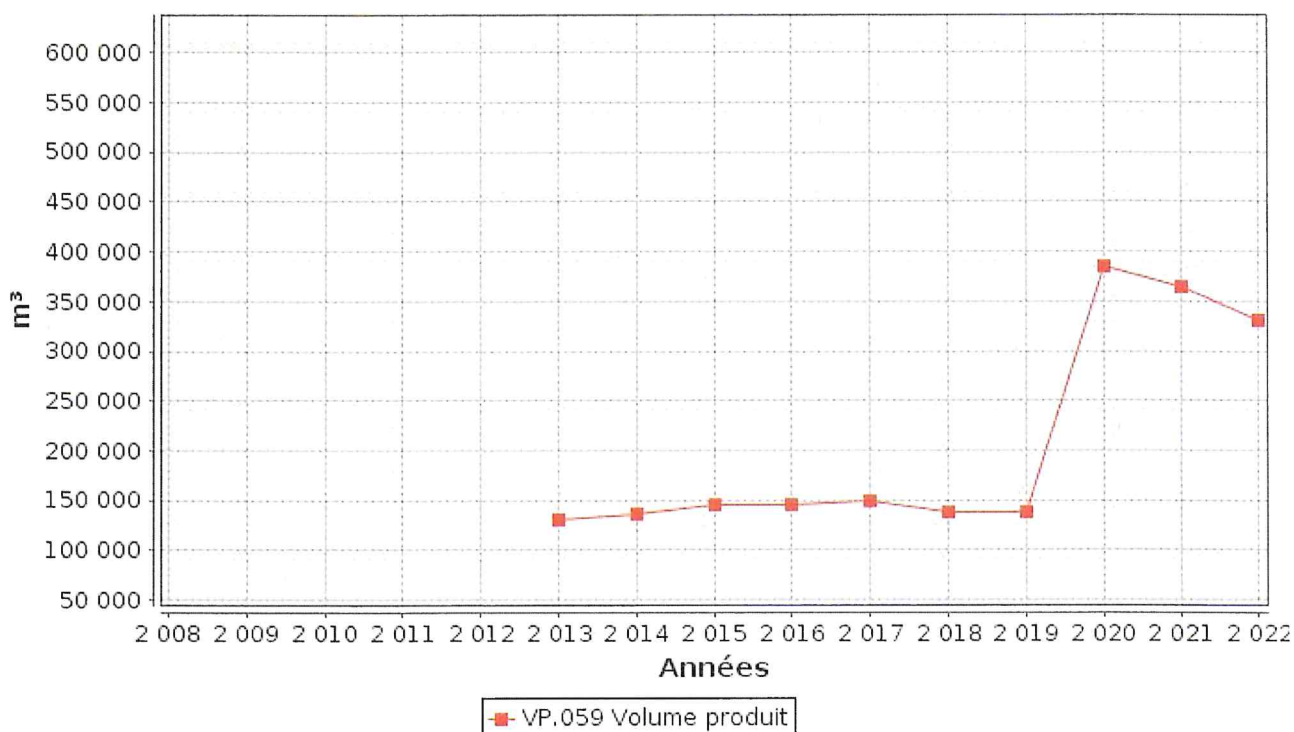


Le service a 0 station de traitement.

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2021 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2022 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2022
Captage de Serra 4	0	7 950	___%	80
Captage de Tournaire	15 183	7 950	-47,6%	100
Captage de Chossières-La Couarde	0	7 950	___%	60
Captage de Serra 5	0	7 950	___%	80
Captage-réservoir de Laricot	15 183	7 950	-47,6%	100
Captage de Snidre 4	15 660	7 950	-49,2%	80
Fontfroide amont- La Chaumette - Les roches	0	0	___%	100
Captage de Snidre 3	15 660	7 950	-49,2%	80
Captage de Snidre 2	15 660	7 950	-49,2%	80
Captage de Snidre 1	0	7 950	___%	80
Captage des Narces 1 ou Snidre 6	15 660	7 950	-49,2%	80
Puits de Chanière	3 556	46 485	1 207,2%	100
Captage de Barnérias 2 ou Aval	14 100	12 190	-13,6%	100
Captage de Barnérias 1 (393QQ01) ou Amont	14 100	12 190	-13,6%	100

Captage de Côte Blanche	3 661	0	-100%	100
Captage de Mont Sauvy 1	0	0	___%	100
Captage de Ronfet Touzet 3	14 100	12 190	-13,6%	100
Captage de Snidre 5	15 660	7 950	-49,2%	80
Captage du Pré Cartailier	3 661	2 361	-35,5%	100
Captage de La Coutade	3 661	2 361	-35,5%	100
Captage de Lacroix (271AA02) ou Guesles 2	14 100	12 190	-13,6%	100
Captage de Serra 1	0	7 950	___%	80
Captage Le Ris	3 661	2 361	-35,5%	100
Captage de Fagot 1	14 100	12 190	-13,6%	100
Captage de Serra 2	0	7 950	___%	80
Captage de Fagot 2	14 100	12 190	-13,6%	100
Captage de Gibas	3 661	2 361	-35,5%	100
Captage de Trêve 2 ou Amont	0	7 950	___%	60
Captage de Berger	0	0	___%	0
Captage de Bonneval	0	0	___%	100
Captage de Mille Batrand	14 100	12 190	-13,6%	100
Captage de Loge de Voirdières	0	7 950	___%	80
Captage de Ronfet Touzet 1	14 100	12 190	-13,6%	60
Captage de Ronfet Touzet 2	14 100	12 190	-13,6%	60
Captage de Trêve 1 ou Aval	15 660	7 950	-49,2%	80
Captage de Lavachie ou Guesles 1	14 100	12 190	-13,6%	100
Captage des Narces 2	15 660	7 950	-49,2%	80
Captage de Chevalier	0	0	___%	0
Captage de Croix de Serra	15 660	7 950	-49,2%	60
Captage de Mont Sauvy 4	0	0	___%	100
Captage de Mont Sauvy 2	0	0	___%	100
Captage de Mont Sauvy 5	0	0	___%	100
Captage-réservoir de Voirdières	15 660	9 935	-36,6%	60
Captage de Mont Sauvy 3	0	0	___%	100
Cherfosson aval	0	0	___%	0
Cherfosson amont	0	0	___%	0
Captage des Roches	15 183	0	-100%	100
Total du volume produit (V1)	365 021	330 864	-9,4%	86,72



1.6.3. Achats d'eaux traitées



Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2021 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2022 en m ³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2022
Commune de Puy-Guillaume	48478	42321	7.3 %	100
Commune de Lachaux	2043	1569	2.5 %	100
Total d'eaux traitées achetées (V2)	50521	43 890	-9,8%	100

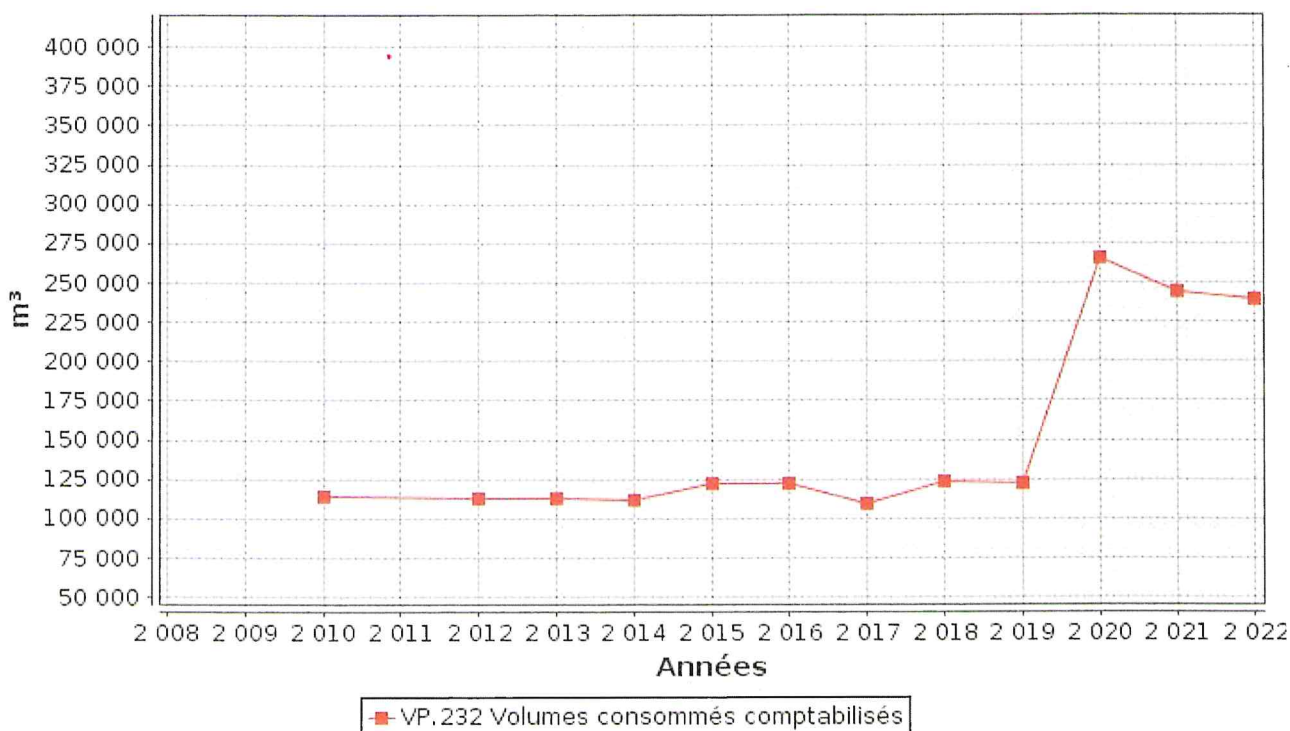
1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2021 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2022 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	244 255	239 766	-1,8%
Abonnés non domestiques	0	0	___%
Total vendu aux abonnés (V7)	244 255	239 766	-1,8%
Service de ⁽²⁾			
Service de ⁽²⁾			
Total vendu à d'autres services (V3)	85 256	72 140	-15,4%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

(2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.



1.6.5. Autres volumes



	Exercice 2021 en m3/an	Exercice 2022 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	0	0	___%
Volume de service (V9)	6 000	12 300	105%

1.6.6. Volume consommé autorisé



	Exercice 2021 en m3/an	Exercice 2022 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	250 255	252 066	0,7%

1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 365 kilomètres au 31/12/2022 (365 au 31/12/2021).

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2022 et 01/01/2023 sont les suivants :

Frais d'accès au service :	_____	€ au 01/01/2022
	_____	€ au 01/01/2023

La grille tarifaire a été modifiée entre 2022 et 2023.

Tarifs		Au 01/01/2022
Part de la collectivité		
Part fixe (€ HT/an)		
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	40 €
	Abonnement ⁽¹⁾ DN40 et +	120 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)		
	Prix au m ³	Tranche
Autre : _____		_____ €
Taxes et redevances		
Taxes		
	Taux de TVA ⁽²⁾	5,5 %
Redevances		
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,44 €/m ³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,23 €/m ³
	VNF Prélèvement	0 €/m ³
	Autre : _____	0 €/m ³

⁽¹⁾ Rajouter autant de lignes que d'abonnements

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Tarifs		Au 01/01/2023
Part de la collectivité		
Part fixe (€ HT/an)		
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	40 €
	Abonnement ⁽¹⁾ DN 40 et +	120 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)		
	Prix au m ³ de 0 à 70 m ³	1,65 €/m ³
	Prix au m ³ de 71 à 120 m ³	1,75 €/m ³
	Prix au m ³ de 121 à 200 m ³	1,85 €/m ³
	Prix au m ³ au-delà de 200 m ³	2 €/m ³
Autre : _____		___ €
Taxes et redevances		
Taxes		
	Taux de TVA ⁽²⁾	5,5 %
Redevances		
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,44 €/m ³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,23 €/m ³
	VNF Prélèvement	___ €/m ³
	Autre: _____	___ €/m ³

⁽¹⁾ Rajouter autant de lignes que d'abonnements

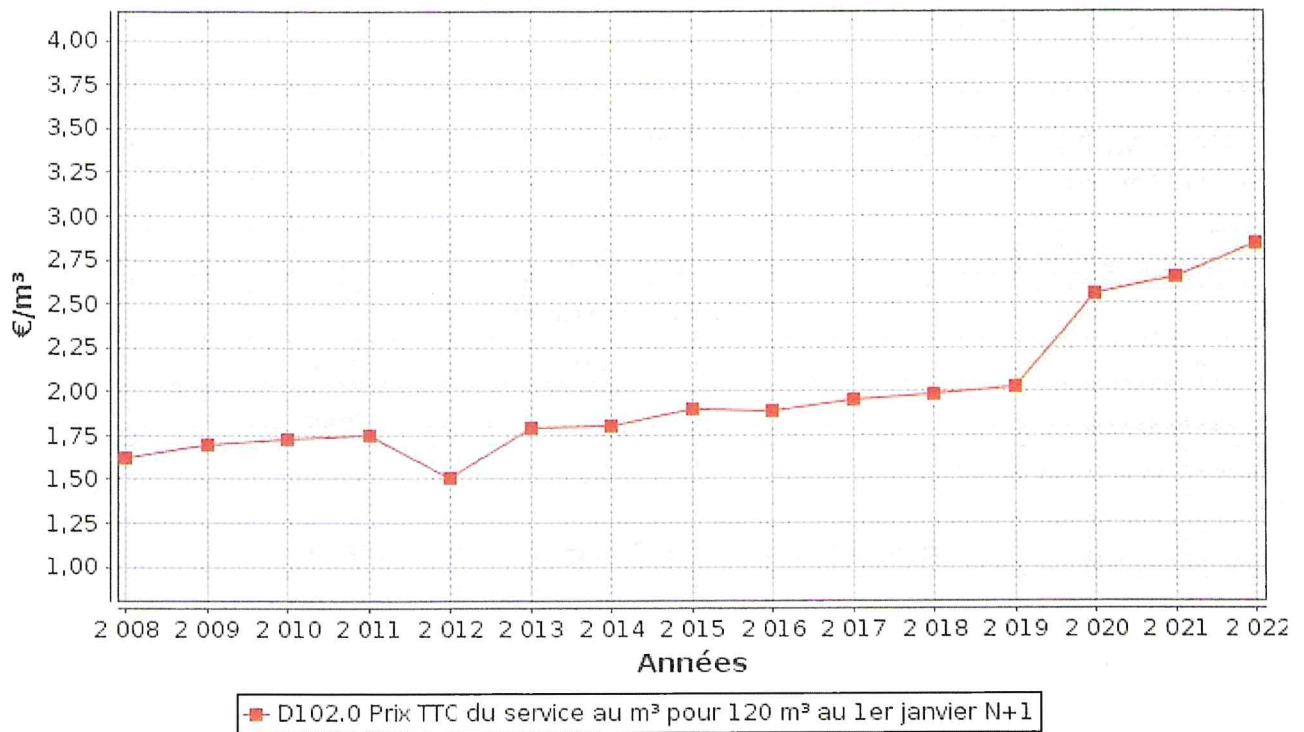
⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

2.2. Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2022 et au 01/01/2023 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2022 en €	Au 01/01/2023 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	40,00	40,00	0%
Part proportionnelle	181,20	203,00	12%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	221,20	243,00	9,9%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	_____	_____	_____%
Part proportionnelle	_____	_____	_____%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	_____	_____	_____%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	52,80	52,80	0%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	27,60	27,60	0%
VNF Prélèvement :	0,00	_____	_____%
Autre :	0,00	_____	_____%
TVA	16,59	17,79	7,2%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	96,99	98,19	1,2%
Total	318,19	341,19	7,2%
Prix TTC au m³	2,65	2,84	7,2%



ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

2.3. Recettes



Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2022 : 369 887 €

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2021	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2021	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2022	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2022
Microbiologie	83	2	81	1
Paramètres physico-chimiques	84	1	82	1

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2021	Taux de conformité exercice 2022
Microbiologie (P101.1)	97,6%	98,8%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	98,8%	98,8%

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	12
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		72%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	87%	13
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	115

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

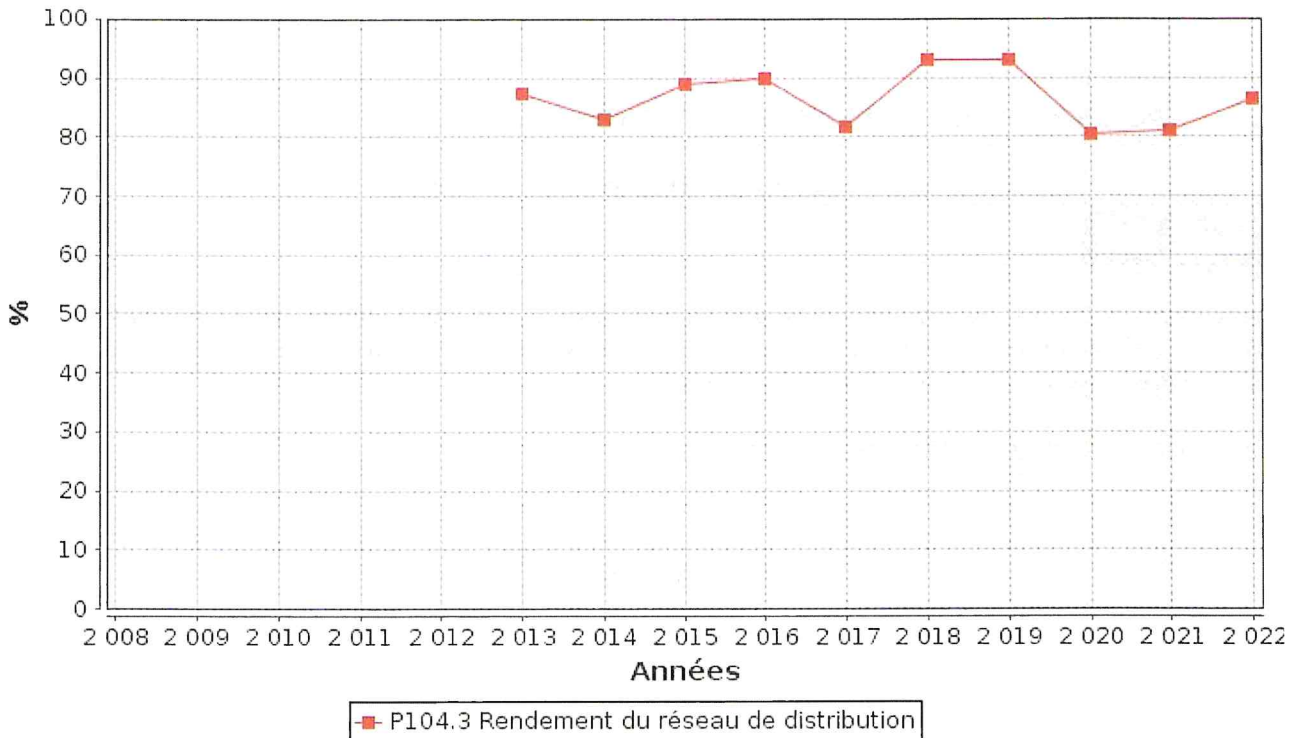
Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2021	Exercice 2022
Rendement du réseau	81,1 %	86,5 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	2,52	2,43
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	74,4 %	79,2 %



3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2022, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 0,5 m³/j/km (0,6 en 2021).

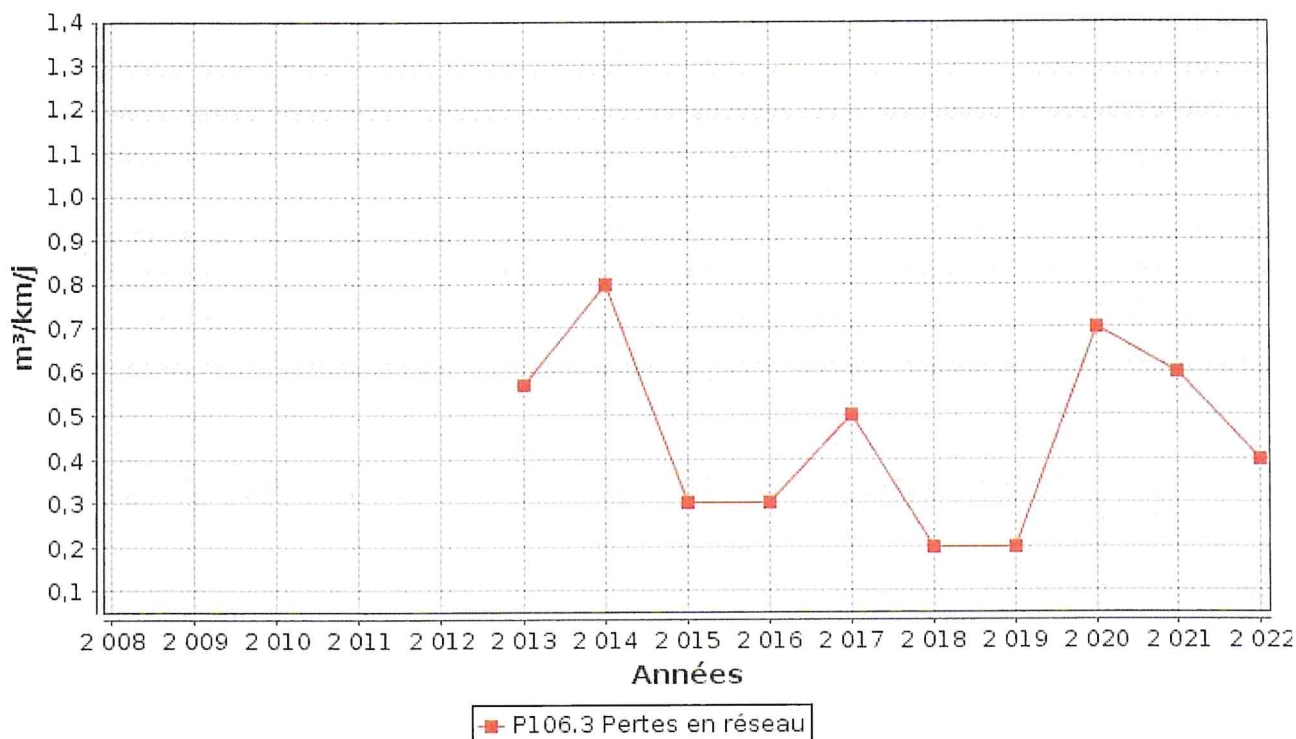
3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2022, l'indice linéaire des pertes est de 0,4 m³/j/km (0,6 en 2021).



3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2018	2019	2020	2021	2022
Linéaire renouvelé en km					

Au cours des 5 dernières années, 7,31 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2022, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,4% (0,29 en 2021).

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu

- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2022, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 88,3% (72,1% en 2021).

3.5. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)



Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

$$\text{taux d'occurrence des interruptions de service non programmées} = \frac{\text{nombre d'interruptions de service non programmées}}{\text{nombre d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2022, 37 interruption(s) de service non programmées ont été dénombrées (24 en 2021), soit un taux d'occurrence des interruptions de service non-programmée de 8,17 pour 1 000 abonnés (5,3 en 2021).

3.6. Délai maximal d'ouverture des branchements(D151.0 et P152.1)



Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de 10 jours ouvrés après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (pré-existant ou neuf).

$$\text{taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements} = \frac{\text{nombre d'ouvertures de branchements ayant respecté le délai}}{\text{nombre total d'ouvertures de branchements}} * 100$$

Pour l'année 2022, le taux de respect de ce délai est de 95% (90% en 2021).

3.7. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)



La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2021	Exercice 2022
Encours de la dette en €	367 551	319 061
Epargne brute annuelle en €	103250	97 944
Durée d'extinction de la dette en années	1.2	2.7

3.8. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)



Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2022 est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

	Exercice 2021	Exercice 2022
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2021 tel que connu au 31/12/2022	109 842	103 000
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2021	53 800	176 500
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau 2021	36	58,36

Pour l'année 2022, le taux d'impayés en % sur les factures d'eau de l'année 2021 est de 58,36% (36 en 2021).

3.9. Taux de réclamations (P155.1)



Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues Oui Non

Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : _____

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 17

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2022, le taux de réclamations est de 3,76 pour 1000 abonnés (5,74 en 2021).

4. Financement des investissements

	Exercice 2021	Exercice 2022
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	117 505	303 000

4.1. État de la dette du service



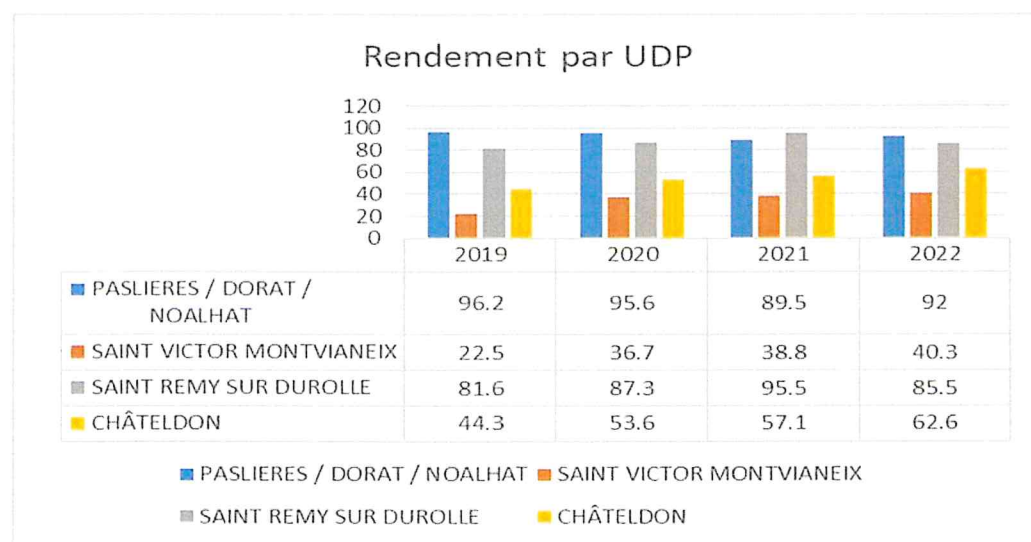
L'état de la dette au 31 décembre 2022 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2021	Exercice 2022
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	367 551	319 061
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	
	en intérêts	

5. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2021	Exercice 2022
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	6 000	6 000
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m³]	2,65	2,84
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	97,6%	98,8%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	98,8%	98,8%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	NC	115
P104.3	Rendement du réseau de distribution	81,1%	86,5%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]	0,6	0,5
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]	0,6	0,4
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,29%	0,4%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	72,1%	88,3%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0	0

Récapitulatif du rendement par unite de production.



RPQS SECTEURS 2022

COMMUNE	RENDEMENT GLOBAL COMMUNE	SECTEUR DE DISTRIBUTION	M3 MIS EN DISTRIBUTION	M3 VENDUS	RENDEMENT/ SECTEUR	EVOLUTION RENDEMENT GLOBAL	EVOLUTION RENDEMENT/SECTEUR
CHÂTELDON	62.60%	RONGERE MONTAGNE	11810 M3	8316 M3	70.50%	HAUSSE DE 5.5 %	HAUSSE DE 18.5 %
CHÂTELDON	62.60%	MOREL	1813 M3	1597 M3	88.00%	HAUSSE DE 5.5 %	HAUSSE DE 7.5 %
CHÂTELDON	62.60%	LE BOURG	41641 M3	22105 M3	53.00%	HAUSSE DE 5.5 %	HAUSSE DE 1.0 %
PASLIÈRES/DORAT/NOALHAT	92.00%		147585 M3	136501 M3		HAUSSE DE 2.5 %	
SAINT REMY SUR DUROLLE	85.00%	BECHON	10500 M3	8750 M3	83.00%	BAISSE DE 9.5 %	NC
SAINT REMY SUR DUROLLE	85.00%	VOIRDIÈRES	3042 M3	2522 M3	83.00%	BAISSE DE 9.5 %	NC
SAINT REMY SUR DUROLLE	85.00%	LE BOURG	75228 M3	62101 M3	82.50%	BAISSE DE 9.5 %	NC
SAINT REMY SUR DUROLLE	85.00%	BARNERIAS	1005 M3	922 M3	83.00%	BAISSE DE 9.5 %	NC
SAINT REMY SUR DUROLLE	85.00%	VOIRDIÈRES	11810 M3	8316 M3	93.00%	BAISSE DE 9.5 %	NC
SAINT VICTOR MONTVIANEIX	40.30%	TOURNAIRE	6467 M3	1322 M3	20.00%	HAUSSE DE 1.5 %	HAUSSE DE 5.0 %
SAINT VICTOR MONTVIANEIX	40.30%	CHAUMETTE	9630 M3	4043 M3	42.00%	HAUSSE DE 1.5 %	HAUSSE DE 10 %
SAINT VICTOR MONTVIANEIX	40.30%	CHOSSIÈRE/LE THUEL	13060 M3	870 M3	10.50%	HAUSSE DE 1.5 %	BAISSE DE 0.5 %
SAINT VICTOR MONTVIANEIX	40.30%	TOINON	300 M3	167 M3	55.00%	HAUSSE DE 1.5 %	BAISSE DE 0.5 %
SAINT VICTOR MONTVIANEIX	40.30%	CHOSSIÈRE/PITELET	5960 M3	3060 M3	51.20%	HAUSSE DE 1.5 %	HAUSSE DE 0.20 %
SAINT VICTOR MONTVIANEIX	40.30%	FAGOT/LAVACHIE	412 M3	380 M3	92.30%	HAUSSE DE 1.5 %	BAISSE DE 7.70 %
SAINT VICTOR MONTVIANEIX	40.30%	LARICOT	2050 M3	124 M3	10.50%	HAUSSE DE 1.5 %	STABLE

